

La discrimination et le harcèlement au travail

Discrimination and Harassment at Work

Quel type de discrimination et harcèlement sont illégal ?

Personne ne peut vous traiter différemment, refuse de vous embaucher, vous harcèle, paie vous moins, vous donne des règles ou conditions différents, ou vous licencie au travail à cause de votre :

- Race
- Sexe
- Couleurs de peau
- Principes
- Religion
- Grossesse
- Statut de la famille
- Adhésion à une commission locale des droits de l'homme
- Origine nationale (mais on peut vous demander pour une preuve que vous êtes permis à travailler aux Etats-Unis)
- État civil
- Assistance publique
- Incapacité
- Âge
- Orientation sexuelle
- Identité sexuelle
- Informations génétiques

De plus, vous ne pouvez pas être licencié, harcelé, ou traité différemment au travail à cause de faillite. La faillite peut être une partie de la raison pour laquelle vous n'êtes pas embauché, mais pas la seule raison.

Quels sont des exemples courants de la discrimination et harcèlement ?

- Les promotions sont seulement offertes aux employés blancs, même si des employés d'autres races ont la même formation, expérience et performance.
- Au travail, vos collègues vous appellent des noms raciaux. Votre superviseur le sait, mais ne dit rien.
- Votre superviseur vous invite à sortir ou dit des choses sexuelles à vous. Vous ne voulez pas avoir une relation et n'aimez pas les commentaires. Le superviseur/la superviseuse vous dit que si vous lui résistez-vous ne recevrez pas une augmentation.
- Votre employeur ne va pas promouvoir les femmes mariées parce qu'ils pensent que les femmes vont tomber enceinte et sortir. Ou votre employeur ne va pas promouvoir des parents des enfants parce qu'il pense que la parentalité gêne la responsabilité du travail.



- Votre directeur vous crie et vous traite plus mal que les autres employés parce que vous ne parlez pas anglais très bien.
- Votre employeur vous rétrograde quand vous avez 56 ans, après vous avez travaillé là pour 20 ans parce que vous êtes « trop vieux pour apprendre des nouvelles choses »

Qu'est-ce que je fais si je suis la victime de la discrimination ou harcèlement ?

Si vous êtes la victime de la discrimination ou harcèlement au travail à cause de votre race, sexe, religion, etc., vous devez en informer le superviseur, les Ressources humaines, ou un autre superviseur avec qui vous vous sentez à l'aise dès que possible. Si vous le pouvez, faites-le par écrit. Gardez une copie.



Quoi dois-je faire à propos de la discrimination et harcèlement ?

- Écrivez des choses qui se sont passé à vous qui ne se sentent pas bien.
- Écrivez la date, l'heure et les noms des autres personnes qui étaient présents.
- Prenez des notes des commentaires faites et les conversations avec votre superviseur.
- Signalez vos soucis à propos de la discrimination et le harcèlement en écriture à votre superviseur.

Puis-je m'attirer des ennuis si je me plains ?

Non. Les employeurs ne peuvent pas riposter si vous avez fait une déclaration en toute bonne foi qui vous êtes la victime de la discrimination ou harcèlement illégale. Si vous êtes licencié après avoir signalé la discrimination, vous pourriez être en mesure de poursuivre en justice.

Quelquefois c'est difficile de dire ce qui est la discrimination ou le harcèlement et ce qui n'est pas. Si vous vous sentez que vous pourriez avoir été victime de la discrimination ou harcèlement, appelez une des agences dessous.

Une déclaration légale de la discrimination ou harcèlement doit être déposé dans une période spécifique après l'incident s'est passé. La période dépend de votre cas et l'agence avec laquelle vous déposez. **Les périodes sont brèves.** Appelez immédiatement ou vous pourriez perdre votre possibilité à protéger vos droits.

Pour plus information ou pour obtenir l'aide avec votre plainte, appelez ces agences :

Minnesota Department of Human Rights

*Département des droits de l'homme de
Minnesota*

Freeman Building
625 Robert St. North
St. Paul, MN 55155

Phone: (651) 539-1100 or 1-(800) 657-3704

TTY: (651) 296-1283

<http://mn.gov/mdhr/>

Equal Employment Opportunity Commission

*Commission de l'égalité des chances en matière
d'emploi*

330 South 2nd Ave., Suite 430
Minneapolis, MN 55401

Phone: (612) 335-4040

TTY: (612) 335-4045

www.eeoc.gov

Minneapolis Department of Civil Rights

*Département des droits civils de
Minneapolis*

City Hall, Room 239
350 South 5th St
Minneapolis, MN 55415

Phone: (612) 673-3012

TTY: (612) 673-2044

www.ci.minneapolis.mn.us/citywork/civil-rights/commission.html



Fiches information juridique ne sont PAS des conseils juridiques. Voyez un avocat pour obtenir des conseils. Ne pas utiliser cette fiche d'information s'il est âgé plus de 1 année. Demandez-nous des mises à jour, une liste de fiches d'information, ou d'autres formats.

© 2020 Minnesota Legal Services Coalition. Ce document peut être reproduit et utilisé à des fins personnelles et non commerciales et éducatives. Tous les autres droits sont réservés. Cet avis doit rester sur toutes les copies. Reproduction, la distribution, et l'utilisation à des fins commerciales est strictement interdite.